

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 17 MAI 2006**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 17 mai 2006, à 18 heures, salle de réunion de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérard, Vice-présidents.
Mme ONIS Oksana, STANIA Sulianne, MM. BOIZET Bernard, BLOCH Maurice, DERVOUT Jackie, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, RENAULT Michel et SIMONNET Maurice formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LEPERLIER Françoise, PERARD Anne-Marie, MM. BONNAUD Rémy, JUSZCAZK Mięcisław, PINGAL Jean.

Etait aussi présent : Monsieur POISSON Jacques (Maire de Les Clérimois).

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Plans Locaux d'Urbanisme de Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque – Arrêt des projets :

Les membres du Conseil prennent connaissance du résumé du projet concernant les plans locaux d'urbanisme de Bagneaux et Villeneuve l'Archevêque dans leur état actuel.

Le Président informe les conseillers qu'une réunion se tiendra le 31 mai 2006 en présence des personnes associées et des membres de la commission d'urbanisme afin d'examiner les projets.

Les personnes associées devront donner leurs observations sous trois mois et, après examen des éventuels avis, une enquête publique sera menée pendant un mois.

A la suite des résultats de cette enquête, les conseils municipaux de Bagneaux et de Villeneuve l'Archevêque devront délibérer pour valider leur PLU. Une délibération sera prise également par le Conseil de la Communauté de Communes de la Vanne.

Les Plans Locaux d'Urbanisme seront enfin validés par le Préfet, probablement en fin d'année 2006.

Proposition de convention avec la SAFER de Bourgogne (pour réserve foncière) :

Le Président fait lecture aux membres du Conseil de la proposition de convention entre la Communauté de Communes de la Vanne et la SAFER de Bourgogne.

La SAFER se propose d'acquérir des parcelles librement mises en vente puis de négocier la libération de parcelles occupées, situées dans les périmètres concernant les projets de la Communauté de Communes de la Vanne, afin de pouvoir proposer à ladite Communauté de Communes d'acquérir ces terrains. Malgré le coût relativement élevé, dans le cadre de l'acquisition de terrains, les conseillers, conscients de l'importance de créer une réserve foncière, soulignent la gratuité de la prestation de la SAFER si aucune acquisition n'est faite.

Après délibération, les membres du Conseil décident par 11 voix pour et 3 abstentions, d'autoriser le Président à signer ladite convention avec la SAFER de Bourgogne ainsi que toutes les pièces afférentes.

Vente des terrains attenants à la déchèterie :

Le Président informe les membres du Conseil de la demande qu'il a reçu de la part d'une entreprise pour l'acquisition du terrain situé à Villeneuve l'Archevêque, lieudit « La Fourche au Sac », cadastré ZK64 pour une surface totale de 23 ares 80 centiares.

Malgré le faible coût d'acquisition de ce terrain, les conseillers décident de vendre au prix du marché actuellement en vigueur en Zone Industrielle, à savoir 6,00 € le mètre carré, afin de ne pas favoriser une entreprise plutôt qu'une autre.

Après délibération, les conseillers autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour réaliser la vente de ce terrain.

Convention avec le SICTOM pour l'accès à la déchèterie :

Le Président informe le Conseil que le Syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères de la Vanne lui a fait savoir que la commune de Flacy souhaitait bénéficier des services de la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque.

Après délibération, les membres du Conseil autorisent le Président à signer une convention pour l'accueil des usagers des communes adhérentes au SICTOM de la Vanne à la déchèterie de la Communauté de Communes de la Vanne, la participation étant fixée à 15 € par habitant et par an. Cette participation pourra être revue en fonction des coûts de fonctionnement de la déchèterie.

Jumelage – Voyage à Kirchberg :

Dans le cadre de ses activités, le Comité de Jumelage organise un déplacement à Kirchberg les 26, 27 et 28 mai prochain.

Malgré l'adhésion au jumelage des communes de la Communauté de Communes de la Vanne avec la ville de Kirchberg, le Président constate que peu d'habitants participent à ce voyage.

D'un autre côté, les membres du Conseil sont conscients de la relative nouveauté de ce type d'activité ainsi que du fait que ce voyage s'organise à une période où de nombreuses et diverses manifestations sont prévues dans nos communes.

Cependant, les membres du Conseil s'accordent pour décider qu'un effort de communication plus important sera fait la prochaine fois.

Foire de Sens - participation :

Le Président présente ses remerciements aux personnes bénévoles qui ont participé à l'animation du stand qui se tenait sur la Foire de Sens. Il fait également lecture de la lettre de remerciements de la Présidente de la Communauté de Communes du Sénonais, Marie-Louise FORT. L'agence de communication SAUNIER Conseil, chargée de l'organisation du pôle tourisme a facturé sa prestation pour un montant de 500,00 €uros TTC.

Les membres du Conseil autorisent le Président à honorer cette facture d'un montant hors taxes forfaitaire de 418,06 €uros.

Décision modificative au BP 2006 :

Le Conseil décide de verser à la section de fonctionnement au compte 6554 un montant de 11 €uros par prélèvement au compte 6558 afin de pouvoir régler la participation annuelle au syndicat mixte AGEDI, soit 510,69 €uros.

Renouvellement du poste d'agent d'accueil à temps non complet pour la déchèterie :

Sur proposition du Président, le Conseil décide de la mise en stage de l'agent territorial des services techniques affecté à la déchèterie à compter du 1/9/2006 sur le poste objet de la déclaration 05-512 du 3 juin 2005 (TNC 450h/an).

Mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes de la Vanne pour la Commune de Villeneuve l'Archevêque :

Les membres du Conseil autorisent Le Président à recourir à une convention de mise à disposition des personnels de la Communauté de Communes de la Vanne pour remplacer les personnels municipaux durant leurs congés, sur demande de la commune de Villeneuve l'Archevêque.

Les frais engagés seront remboursés trimestriellement, sur décompte déclaratif et sur la base du salaire réel et des charges de l'agent volontaire.

Délibération pour les encombrants :

Le Président explique aux membres du conseil qu'à la demande des services de la Sous-Préfecture, il est nécessaire de préciser la délibération du 21 mars 2006 concernant la collecte des objets encombrants, qui ne doit pas faire référence à une tacite reconduction. La nouvelle délibération est rédigée comme suit :

Une demande de devis concernant le ramassage des encombrants a été établie auprès de plusieurs sociétés. Après analyse des offres, les membres du conseil retiennent la société COVED, proposant :

- un ramassage annuel pour un montant de 0,93 € par habitant pour 2935 habitants soit 2.729,55 € H.T.
- avec traitement des encombrants au CSDU de Champigny pour un coût de 68,5 € H.T. par tonne (plus une TGAP de 7,5 € H.T. par tonne).

Selon un contrat :

- Révisable selon les recensements officiels du nombre d'habitants,
- Actualisable au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule contractuelle,
- Pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2006, renouvelable par période de un an, sans dépasser le 31 décembre 2008.

Les membres du Conseil autorisent le Président à signer ledit contrat ainsi que les pièces afférentes.

Suivi des interventions de repoussage des décharges :

Afin d'optimiser le suivi des factures d'intervention de la société qui procède à la repousse des décharges situées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vanne, le Conseil décide qu'un ordre de service devra être établi pour toute intervention de ladite entreprise et que cet ordre de service devra être transmis au secrétariat de la Communauté de Communes de la Vanne qui pourra le rapprocher de la facture émise ensuite par l'entreprise.

Acquisition de poubelles de rue :

Pour procéder au remplacement de poubelles de rue dans les différentes communes de la Communauté, le Conseil décide de faire l'acquisition de 5 poubelles.

Acquisition de containers :

Après étude des offres de prix, les membres du Conseil décident de faire l'acquisition d'un container à verre pour la Commune de La Postolle et d'un container à papier pour la Commune de Villeneuve-l'Archevêque auprès de la société CITEC, moins disante, pour un montant total HT de 1089€.

Cyclo-rails :

Le Président fait lecture aux conseillers du compte-rendu de la réunion du 05 avril 2006 qui s'est tenue à la Mairie de Chigy concernant le projet de cyclo-rails.

Au sujet du projet de vélo-rails de Chigy à Theil sur Vanne, Monsieur BLOCH précise que les travaux de remise en état de la voie ferrée entre La Grenouillère et Le Petit Villiers seront pris en charge et financés par la SNCF ou le RFF. Les investissements nécessaires et l'exploitation de ce vélo-rails seront assurés par une entreprise privée, membre de la Fédération Française des Vélo-rails. En aucune manière, ce projet n'entraînera des dépenses de la part des collectivités locales.

Exonération des taxes d'OM :

Suite à leur demande écrite et conformément au Code Général des Impôts, article 1521, le Conseil Communautaire décide d'exonérer de la taxe sur les Ordures Ménagères au titre de l'année 2007, les quatre entreprises artisanales suivantes dont certains locaux professionnels ne génèrent pas de déchets :

- Entreprise CAREY, 19 rue des Courrées à Les Sièges (89190) pour le bâtiment sis (ZA Lot 4) ZA Rue de la tournelle Blanche à Les Sièges (89190),
- Entreprise CHEMOLLE, 2 chemin de Râteau à Les Sièges (89190) pour le bâtiment sis 16 Route de Villeneuve l'Archevêque,
- Entreprise TALVAT, 18 route de Sens à Villeneuve l'Archevêque pour le bâtiment (parcelle AC 809) sis 18 B Route de Sens à Villeneuve l'Archevêque (89190)
- Entreprise POIRIER, 6 route de Troyes 89190 Villeneuve l'Archevêque, pour les bâtiments (parcelles AC 795, 77, et 852) 3 bis, 6A et 5002 route de Troyes à Villeneuve l'Archevêque

- Entreprise BLANCHON, 4 Rue pasteur 89190 Villeneuve l'Archevêque, pour le bâtiment (parcelle AB 200) 33 Rue Voltaire à Villeneuve l'Archevêque

Questions diverses :

Rapport annuel du Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Sénonais :

Le Président fait lecture aux membres du Conseil du rapport annuel du SYDES pour l'année 2005 et constate que le compte administratif est largement bénéficiaire.

Invitation de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative :

Le Président informe les conseillers de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UDOTSI qui se tiendra le 9 juin 2006 à Toucy et propose une invitation.

Point apport volontaire de Râteau :

Les membres du Conseil décident de faire établir un devis pour la réalisation de ce point d'apport volontaire afin de démarrer rapidement les travaux.

La séance est levée à 19 heures 45.